



FAIT en la Salle du Directoire, à Poitiers,
le premier Fructidor, l'an troisième de la Répu-
blique Française, une & indivisible.

Actes

Nota. L'Officier public fera dans les
quinze premiers jours de Vendémiaire
de l'an 3.^e, à la fin de ce registre, une
table par ordre alphabétique des Actes
qui y seront contenus.

mariage de
Vincent Nat
et Marie
Chimbaud.

—

— aujourd'hui quatorze vendémiaire quatrième,
année Républicaine, à dix heures du matin
moi Philippe Nivet, Officier municipal de la commune
Dejeu, Département de la Vienne, élu le trente ventose
deuxième année Républicaine, pour rédiger les actes
destinés à constater les naissances, mariages, et décès des
citoyens sont comparus dans la maison commune, pour
contracter mariage, d'une part, Vincent Nat, âgé de vingt
deux ans, laboureur, Domicilié dans ladite municipalité
Dejeu, et servant en qualité de domestique chez le citoyen
Daval, demeurant Section de Chigné, fils de Jacques Nat
et Louise Souire, d'autre part, Marie Chimbaud, âgée de
vingt ans, fille de Pierre Chimbaud cultivateur Domicilié
dans cette commune Section de Chigné, et de sa femme Jeanne
Chauvet, lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de
de Joseph Godin, journalier âgé de cinquante ans Neufpère
du futur, de René Dénais laboureur âgé de trente ans
cousin germain du futur, demeurant tous deux dans
la commune de Vendœuvre, de Pierre Chimbaud âgé
de cinquante ans cultivateur, père du futur, et
de Jacques Chimbaud aussi cultivateur âgé de quarante
ans oncle du futur, tous deux Domiciliés de cette.

—

Commune Section de Chincé, moi Philippe Brunet, après avoir fait lecture en présence des parties, et desdits témoins, premièrement de l'acte de naissance de Vincent Nat. endate du huit octobre mil sept cent soixante deux, qui constate qu'il est né le dit jour dans la commune de Vendœuvre département de la Vienne du mariage légitime entre, Jacques Nat. et Louise Souier ci-dessus dénomés, 2^e de l'acte de naissance de Marie Chimbaut endate du neuf septembre mil sept cent soixante quatre, portant que Marie Chimbaut, est née le dit jour à Chincé municipalité dudit Jannais, du légitime mariage entre Pierre Chimbaut et Marie Chauvet 3^e du consentement verbal dudit Chimbaut, 4^e de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Philippe Brunet le deux décembre, et affiché le même jour à la porte de la maison commune de Jannais ou est la résidence du père de la mineure, et de celle des futurs conjoints, après aussi que Vincent Nat. et Marie Chimbaut ont eu déclaré à haute voix s'engager mutuellement pour spon, j'ai prononcé, au nom de la loi que, Vincent Nat. et Marie Chimbaut sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont déclaré ne pouvoir signer avec moi.

Fait en la maison Commune de Jannais
Le jour mois et an ci-dessus

Philippe Brunet Off. publicq